

## Conditions générales de vente

Par mon inscription, je confirme que

- je disposerai, d'ici à l'examen final, de l'**expérience professionnelle requise** conformément au règlement d'examen et aux directives;
- je suis informé(e) des **conditions d'admission**.

Vous trouverez le règlement d'examen et les directives de l'examen professionnel de secouriste routier sur notre site internet [www.roadranger.ch](http://www.roadranger.ch).

La preuve écrite des années de pratique professionnelle requises par le biais de certificats de travail n'est nécessaire qu'au moment de l'inscription à l'examen final.

## Inscription

Pour suivre la formation de secouriste routier, une inscription écrite par e-mail est nécessaire. Le secrétariat RoadRanger se réserve expressément le droit d'affecter les participant(e)s à un prochain cours si le nombre d'inscriptions est trop élevé ou trop faible par rapport à la taille souhaitée de la classe.

## Frais de formation

Les frais de formation peuvent être réglés en trois factures partielles. La première facture partielle doit être payée avant le début de la formation. Dans les frais de cours sont compris le matériel didactique et les repas, Frais de cours pour l'orientation Dépannage: CHF 12'600.00 TVA inclus  
Frais de cours pour l'orientation Assistance accident CHF 13'500.00 TVA inclus.  
Les taxes pour les examens finaux et les frais de déplacement ne sont pas compris dans les frais de formation.

## Facturation

Les factures des frais de formation sont envoyées à **l'adresse privée** des participant(e)s ou à **l'adresse de l'entreprise**. Vous recevrez la facture des frais de formation avant le début du cours. Le premier versement partiel doit impérativement être effectué avant le début du cours.

## Retrait/résiliation

Les frais de formation sont également dus si vous cessez de suivre tout ou partie des cours. En cas de retrait, nous vous facturons les prestations comme suit:

jusqu'à 60 jours avant le début de la formation, sans frais

59 - 0 jours avant le début du cours : frais d'annulation de CHF 1'000.00

après le début du cours, montant total du cours.

En cas d'interruption de la formation pour des raisons valables (maladie, accident, etc.), des conditions particulières s'appliquent sur présentation d'un justificatif (par exemple un certificat médical).

## Financement par la Confédération (uniquement en cas de facturation à une adresse privée !)

Les personnes ayant passé l'examen professionnel de secouriste routier recevront rétroactivement une subvention de 50% sur les frais de cours pris en considération. La subvention est accordée indépendamment de la réussite de l'examen.

Le versement par la Confédération se fera directement aux participant(e)s après l'examen final, pour autant que la facture ait été établie à leur adresse privée.

**Le financement par la Confédération n'intervient que si la facture a été établie à l'adresse privée.**

En s'inscrivant de manière définitive via notre formulaire d'inscription en ligne, le/la participant(e) se déclare d'accord avec nos conditions générales et confirme avoir été informé(e) des conditions d'admission à l'examen conformément au règlement d'examen/aux directives.

Il/elle donne son accord pour que ses coordonnées soient transmises à l'association responsable RoadRanger et figurent sur une liste de participants.

Nous vous souhaitons une formation réussie et nous réjouissons de vous voir suivre ce cours.

**Renseignements**

Association RoadRanger

Wölflistrasse 5

3006 Bern

Tel: 031 370 85 62

E-Mail: [office@roadranger.ch](mailto:office@roadranger.ch)